



Signature, à Ottawa, des accords financiers relatifs à la construction d'une centrale nucléaire à Karachi, conclus entre le Canada et le Pakistan. De gauche à droite: M. I. F. McRae, président du Conseil d'administration de la Canadian General Electric; M. H. T. Aitken, président de la Société d'assurance des crédits à l'exportation; Son Excellence le sultan Mohammed Khan, haut commissaire du Pakistan; M. Charles M. Drury, secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures et ministre intérimaire du Commerce.

La population s'élève à deux millions et demi d'habitants. La centrale nucléaire sera construite d'après des plans canadiens qui prévoient l'utilisation d'un réacteur à neutrons naturels, modéré et refroidi à l'eau lourde.

Signature des accords

À la suite de la signature de l'accord intergouvernemental à Karachi, M. Charles M. Drury, agissant au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du ministre du Commerce, a signé à Ottawa, des accords complémentaires d'ordre financier. Le sultan Mohammed Khan, haut commissaire du Pakistan au Canada, a signé les accords au nom de son gouvernement. Le Bureau de l'aide extérieure et la Société d'assurance des crédits à l'exportation défrayeront, à parts à peu près égales, le coût des biens et services d'une valeur de \$48,100,000 fournis par le Canada. Les fonds seront versés sur une période de cinq ans dans le cadre du programme d'assistance financière à long terme du Canada au Pakistan. Le remboursement des fonds assurés par la Société d'assurance des crédits à l'exportation s'échelonnera sur quinze ans après une période de grâce de cinq ans; le taux d'intérêt est de 6 p. 100. Les prêts aux fins de développement con-